

DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES



Annexé à la loi de finance/ 2026

Octobre 2025







TABLE DES MATIERES

		ET ABRÉVIATIONS	
IN		OUCTION	
I.		VIRONNEMENT INTERNATIONAL	
		DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS	
		La situation économique du Sénégal en 2024	
		Les Tendances pour l'année 2025	
		PERSPECTIVES POUR 2026	
		Les objectifs	
		Les politiques sectorielles et les reformes clés	
J		Le secteur primaire	
		L'énergie	
		2 L'industrie	
		3 Les mines	
		Le secteur tertiaire	
		Les postes et télécommunications et la communication	
		2 Les transports	
		3 Le commerce	
	II234	4 Le tourisme	. 29
	II24	. Le quaternaire	. 29
	II24	L'éducation et la formation professionnelle	. 29
	II242	2 La santé	. 30
	II243	3 L'eau et l'assainissement	. 31
		4 L'Urbanisme et l'Habitat	
	II24:	5 L'emploi	. 32
		6 La protection sociale	
		7 Le developpement du secteur prive	
ш		FINANCES PUBLIQUES	
		'exercice budgétaire en 2024	
-		1 Les recettes	
		2 Les dons	
	III.1	3 les dépenses	. 35
		.4 Le financement	
	III.1	.5 La dette publique	. 36
]		es projections à fin décembre 2025	
		1 Les ressources budgétaires	
		2 Les dons	
		.3 Les dépenses budgétaires	
		4 Le financement	
** 7	III.2	.5 La dette publique	.39
1 V		GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 20	J26
1	41	os vossauvans du budget de l'Etet en 2026	/11
		es ressources du budget de l'État en 2026	
]		es dépenses du budget de l'état	
		.2 Les dépenses en capital	
1	V.3 I.	e Financement du déficit budgétaire	44
		PECTIVES A MOYEN TERME 2027-2029	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFRIG: African Invest Group

AFTU: Association de Financement des Transports Urbains

AGEM : Afrique Gestion et Exploration Minière **AIBD :** Aéroport international Blaise Diagne

BRT: Bus Rapid Transit

BTP : Bâtiments et Travaux publics CCGT : Combined Cycle Gas Turbine

CIMAF: Ciments de l'Afrique

CNI: Conseil National de l'Industrialisation

CST : Comptes spéciaux du trésor **CSU** : Couverture sanitaire universelle

DDD: Dakar Dem Dikk S.A.

DPEE : Direction de la Prévision et des Études économiques

DGPPE : Direction Générale de la Planification et des

Politiques Economiques

FMI: Fonds monétaire international **FBCF**: Formation brute de Capital fixe

FCFA: Franc de la Communauté financière africaine FONSIS: Fonds souverain d'Investissements stratégiques FSIPP: Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers

retrollers

GIRE: Gestion intégrée des ressources en eau

GTA: Grand Tortue Ahmeyim

INN: Illégale, non déclarée et non réglementée

ISEP: Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel

IS: Impôt sur les Sociétés

INHPC: Indice national harmonisé des Prix à la

Consommation

KMS 3: Keur Momar Sarr 3

JOJ: Jeux olympiques de la Jeunesse

LFI: Loi de Finances initiale LFR: Loi de Finances rectificative

LPDSEM : Lettre de Politique de Développement du Secteur de

l'Energie et des Mines

LPS: Lettre de Politique sectorielle

LPSDETE : Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement

et de la Transition écologique

MCA: Millennium Challenge Account MCC: Millennium Challenge Corporation

Mds: Milliards

MEPC: Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération

MG : Méga Watt

MICE: Meetings, Incentives, Conferences and Exhibitions

MPIMP: Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes

et Portuaires

MPME: Moyennes, Petites et Micro Entreprises
ODD: Objectifs de Développement Durable
ONU: Organisation des Nations Unies
OPEX: Dépenses d'exploitation

PADES: Programme d'Appui au Développement de

l'Éducation au Sénégal

PEU: Programme d'Électrification universelle

PIB : Produit intérieur brut

PICS: Politique Industrielle et Commerciale Sénégal

PMC : Petewal Mining Corporation PME : Petites et Moyennes Entreprises PNA : Plan national d'Adaptation

PNALRU: Programme National d'Accès au Logement et de

Rénovation Urbaine

PNDIES : Plan national de Développement intégré de l'Élevage

du Sénégal

PNLD: Plan National de Prévention et de lutte contre la

Délinquance

PRES : Plan de Redressement économique et social **PSD** : Programme Spécial de Désenclavement

REF: Rapport Économique et Financier

RGS: Réseau Gazier du Sénégal

RNE: Répertoire National des Entreprises

RNU: Registre National Unique RTC: Réseau de transport en commun SAR: Société africaine de raffinage SGO: Sabodala Gold Operation

SND : Stratégie nationale de Développement **SNPS** : Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal **SOMISEN** : Société des Mines du Sénégal

SONACOS SA: Société nationale de Commercialisation des

Oléagineux du Sénégal

SORED MINES SA: Société d'opérations et de recherches pour

l'exploitation des dépots

SRMT : Stratégie de recouvrement des Recettes à Moyen terme

SSA : Stratégie Souveraineté Alimentaire Tbtu : Trillion British Thermal Unit TER : Train express régional

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TOFE: Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA: Taxe sur la Valeur ajoutée

UE: Union Européenne

UEMOA: Union économique et monétaire Ouest Africaine **WATIC:** West African Trading Investment and Construction **WEO:** World Economic Outlook/ Perspectives économiques mondiales (PEM)

ZEE: Zone Économique exclusive **ZES**: Zone économique spéciale

ZLECAf: Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document annuel d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de Loi de Finances initiale (LFI) soumis à l'Assemblée nationale. Le présent REF, associé au projet de loi de finances 2026, repose sur le cadrage macroéconomique 2025-2029. Il met en évidence les ambitions des nouvelles autorités sénégalaises de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de soutenir l'activité économique.

Ce document est élaboré dans un contexte où le Fonds monétaire international (FMI), dans sa publication de juillet 2025, a révisé à la hausse les prévisions de croissance mondiale pour 2025 et 2026. Cette amélioration reflète un assouplissement des conditions financières internationales et une détente des cours du pétrole et des produits de base, malgré la persistance des tensions commerciales et de l'incertitude liée aux politiques publiques. La croissance de l'économie mondiale est attendue à 3,0% en 2025 et 3,1% en 2026, après 3,3% en 2024.

Au plan interne, le contexte est marqué par la suspension du programme avec le FMI et l'élaboration d'un Plan de Redressement économique et social (PRES) dont la mise en œuvre devrait favoriser la souveraineté économique, à travers le renforcement du financement du développement par des ressources en endogènes, tel que décliné dans la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029).

En 2024, l'économie nationale a été impactée par la perturbation du calendrier électoral et par les effets du changement climatique (inondations dans le nord et le nord-est, longue pause pluviométrique en août). Elle a cependant bénéficié du démarrage de la production pétrolière en juin 2024, ainsi que du bon déroulement des élections présidentielle et législatives, qui ont contribué à un climat de confiance et à une reprise de l'activité. La croissance du PIB réel est estimée à 6,1% en 2024, contre 4,3% en 2023, portée principalement par le secteur secondaire (+18,7% en lien avec la production de pétrole) et, dans une moindre mesure, par le tertiaire (+3,5%). Le secteur primaire, en revanche, s'est contracté de 3,0%. Hors hydrocarbures et agriculture, la croissance ressort à 3,5%.

L'année 2025 marque la première année pleine de production pétrolière et gazière. Elle bénéficie également du démarrage de la production de la nouvelle cimenterie CIMAF. La croissance du PIB réel est projetée à 7,8% en 2025 contre une estimation de 6,1% en 2024. Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité progresserait de 3,7% contre 3,5% en 2024.

En 2026, l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2026) devrait stimuler les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du transport ainsi que de l'agroalimentaire. La croissance du PIB réel est projetée à 5,0% en 2026 contre une prévision de 7,8% en 2025. Cette croissance serait largement portée par le secteur primaire (+6,1%) et le tertiaire (+5,4%). Quant

au secteur secondaire, il devrait ralentir (+2,9%) en raison de la baisse attendue de la production d'hydrocarbures. Hors agriculture et hydrocarbures, la croissance atteindrait 5,5% en 2026 contre 3,7% en 2025.

Au plan budgétaire, le déficit devrait passer de 13,4% en 2024 à 7,8% du PIB en 2025 (LFR), grâce à un meilleur recouvrement des recettes et à une maîtrise accrue des dépenses.

Avec la Loi de finances initiale (LFI) 2026, le Gouvernement entend poursuivre l'assainissement budgétaire, renforcer les financements sur ressources endogènes et ramener le déficit à 5,37% du PIB en 2026, puis à 3% dès 2027.

Le présent rapport est structuré en cinq parties : (i) l'environnement international, (ii) l'évolution récente de la situation économique intérieure (estimations 2024 et tendances 2025), (iii) les objectifs et réformes pour 2026, (iv) la situation budgétaire en 2024 et 2025, et (v) les grandes lignes du projet de loi de finances 2026 ainsi que les perspectives budgétaires 2027-2029.

I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'année 2024 a été marquée par l'élection présidentielle américaine, la crise au Moyen-Orient et la poursuite de la guerre russo-ukrainienne, qui ont continué d'affecter les chaînes d'approvisionnement, entrainant une inflation persistante à l'échelle mondiale malgré la baisse des taux directeurs des grandes banques centrales notamment, aux Etats-Unis et dans la zone Euro. Cependant, l'économie mondiale s'est inscrite dans un sentier de croissance modérée, reflétant le ralentissement de l'activité dans le secteur manufacturier.

Globalement, les estimations du FMI publiées en juillet 2025 font ressortir une croissance de l'activité économique mondiale de 3,3% en 2024, contre 3,5% en 2023. Dans les pays avancés, la croissance est estimée á 1,8%, soit au même niveau qu'en 2023. En revanche, la croissance économique dans les pays émergents et ceux en développement a ralenti à 4,3% en 2024, contre 4,7% un an plus tôt. En Afrique subsaharienne, elle est estimée á 4,0% en 2024 contre 3,6% en 2023.

Les prévisions pour 2025 et 2026 ont été révisées à la hausse, à la faveur de l'amélioration des conditions financières mondiales, malgré la persistance des tensions commerciales accrues et des incertitudes liées aux politiques publiques. La croissance de l'économie mondiale est attendue à 3,0% en 2025 et 3,1% en 2026, soit légèrement en dessous du niveau de 2024 (3,3%).

Dans les pays avancés, la croissance devrait atteindre 1,5% en 2025 et 1,6% en 2026. Aux États-Unis, elle serait influencée par la baisse des droits de douane, un assouplissement des conditions financières et un ralentissement de la demande privée, dans un contexte de recul de l'immigration. La croissance américaine est attendue à 1,9% en 2025 et 2,0% en 2026. Dans la zone Euro, elle devrait s'établir à 1,0% en 2025 et 1,2% en 2026, soutenue par la forte hausse des exportations irlandaises de produits pharmaceutiques vers les États-Unis, conjuguée à la relance des dépenses dans le secteur de la défense.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique devrait être soutenue par la croissance en Chine, révisée à la hausse en raison de la baisse des droits de douane avec les États-Unis. En Inde, la situation beaucoup plus favorable renforcerait également la croissance. Au total, elle est attendue à 4,1% en 2025 et 4,0% en 2026.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait atteindre 4,0% en 2025 et 4,3% en 2026. Au Nigéria, elle est projetée à 3,4% en 2025 et 3,2% en 2026, tandis qu'en Afrique du Sud, elle atteindrait 1,0% en 2025, puis 1,3% en 2026. Dans la zone UEMOA, le PIB progresserait de 6,3% en 2025 et 5,7% en 2026.

S'agissant du commerce international, il resterait marqué par les incertitudes sur la politique commerciale, malgré des flux anticipés destinés à se prémunir contre un durcissement des restrictions. Ainsi, la croissance des échanges mondiaux passerait de 2,6% en 2025 à 1,9% en 2026.

L'inflation mondiale devrait poursuivre son ralentissement sur la période 2025-2026. Toutefois, aux États-Unis, l'impact des droits de douane sur l'offre et la dépréciation du dollar, qui renchérit les prix à la consommation dans certaines secteurs sensibles aux importations, devrait maintenir l'inflation à un niveau élevé en 2025. La hausse des prix devrait y rester supérieure à 2,0% en 2026. Dans la zone euro, le rythme de progression des prix devrait être plus modéré, sous l'effet de l'appréciation des monnaies et de mesures budgétaires ponctuelles. En Chine, l'inflation devrait rester globalement stable entre 2025 et 2026.

Au niveau de la Zone UEMOA, l'inflation devrait s'établir à 2,9% en 2025, grâce à la détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers importés, ainsi qu'aux résultats de la campagne agricole 2024/2025.

S'agissant des cours du baril, le conflit entre la République Islamique d'Iran et l'État d'Israël a entrainé une hausse des prix, alimentée par l'augmentation des primes de risque, bien que l'offre mondiale de pétrole n'ait pas été perturbée. Les cours du gaz naturel sont restés relativement stables, dans un contexte d'anticipation d'une baisse de la demande énergétique liée aux incertitudes commerciales. Sur la base des marchés à terme au 26 juin 2025, les hypothèses retenues font état d'un prix du baril à 68,2 dollars en 2025 et 64,3 dollars en 2026.

Sur le plan financier, les taux directeurs devraient baisser au Royaume-Uni et aux États-Unis au deuxième semestre 2025. Le FMI anticipe un maintien des taux dans la zone euro et une hausse progressive au Japon. Des mesures de relance budgétaire sont attendues à moyen terme dans les grandes économies, notamment en Allemagne, en Chine et aux États-Unis.

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

I.1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2024

En 2024, l'économie nationale a été marquée par une conjoncture difficile en début d'année, en raison notamment des incertitudes liées au calendrier électoral.

Le pays a également été touché par des inondations dans le nord et le nord-est au dernier trimestre, ainsi que par une longue pause pluviométrique en août qui a affecté la production agricole.

Fort heureusement, la production de pétrole a démarré en juin 2024. Par ailleurs, le bon déroulement des élections présidentielle et législatives a favorisé un climat de confiance et une reprise économique, contribuant au dynamisme de l'activité.

Globalement, la croissance du PIB réel est estimée à 6,1% en 2024, contre 4,3% en 2023. Cette performance est largement portée par le secteur secondaire (+18,7%), en lien avec la production pétrolière et, dans une moindre mesure, par le tertiaire (+3,5%). Le secteur primaire, en revanche, s'est contracté de 3,0%. Hors hydrocarbures et agriculture, la croissance est estimée à 3,5%.

Le **secteur primaire** s'est contracté en 2024, en raison du recul du sous-secteur agricole malgré les mesures de soutien mises en œuvre par les autorités pour renforcer la production agricole. Les inondations d'octobre et la pause pluviométrique prolongée ont réduit les superficies emblavées et affecté les rendements. Toutefois, ce repli a été atténué par le dynamisme des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Au total, l'activité du secteur primaire est ressortie en baisse de 3,0% en 2024, après une hausse de 5,9% en 2023.

Le sous-secteur agricole a connu une baisse en 2024, résultant de la conjonction des facteurs climatiques ci-dessus énumérés. Cependant, le relèvement du budget de la campagne 2024/2025 à 120 milliards a permis d'obtenir des semences de qualité et a contribué à la mise à disposition des engrais mais également des produits phytosanitaires. La baisse de la production de céréales (-11,5%) et de l'arachide (-24,8%) est imputable à l'effet combiné des rendements et des superficies emblavées. Toutefois, la contre-performance du sous-secteur agricole a été atténuée par la bonne tenue de la production horticole, représentant 56,7% de la production totale, qui s'est renforcée de 3,5%. Au total, l'activité du sous-secteur agricole s'est repliée de 6,3% en 2024, après la reprise de 2023 (+7,6%) qui fait suite au recul de 1,7% noté en 2022.

Les activités d'**élevage** sont restées dynamiques en 2024, avec des hausses observées dans la production de lait (+14,4%), de la volaille familiale (+3,2%) et de poussins industriels (+7,3%). Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage s'est renforcée de 4,6% en 2024, contre 3,9% un an plus tôt.

Le sous-secteur de la **pêche et de l'aquaculture** connaît une reprise en 2024, malgré la raréfaction des ressources halieutiques. Ainsi, après une chute de 3,3% en 2023, il a progressé de 2,7% en 2024. Cette dynamique est portée principalement par la pêche artisanale qui s'est renforcée de 3,6%. En effet, le volet artisanal a bénéficié des conditions météorologiques beaucoup plus favorables, de la suspension des accords de pêche avec l'Union européenne ainsi que de la levée de certaines interdictions telles que la pêche nocturne et la capture de mulet noir dans le cadre du protocole de pêche avec la République Islamique de Mauritanie.

Avec la production des premiers barils de pétrole en juin 2024, le **secteur secondaire** a bénéficié de la redynamisation des activités extractives. A fin 2024, la production de pétrole est ressortie à 16,9 millions de barils. Par conséquent, les activités du **secteur secondaire** se sont renforcées conséquemment au terme de l'année 2024 avec une croissance estimée à 18,7%, portée principalement par l'extraction de pétrole brut. Cependant, l'activité du secondaire hors hydrocarbures a affiché un ralentissement avec un taux de croissance estimé à 2,9% en 2024 contre 5,2% en 2023.

Les **activités extractives** ont affiché une forte hausse de 187,5% par rapport à l'année précédente, sous l'effet principalement de la production de pétrole. La valeur ajoutée de la branche « **pétrole et gaz** » représente 38,5% de celle des activités extractives et 11,4% de celle du secteur secondaire. Ainsi, sa contribution à la croissance du PIB réel s'est établie à 3,6 points en 2024.

Les activités extractives hors pétrole et gaz ont connu une hausse de 3,5% en 2024, après un repli de 9,1% en 2023, et ce, malgré la baisse des productions de l'or, du sel et de l'attapulgite. Cette reprise est soutenue par la production de phosphates qui a enregistré une hausse de 3,4% en 2024, en liaison avec la consolidation de la demande étrangère adressée au Sénégal. Dans le même sillage, le sous-secteur extractif hors hydrocarbures a bénéficié du dynamisme de la production de zircon qui a progressé de 42,6% en 2024 sous l'effet principalement de la bonne tenue de la demande étrangère, notamment, européenne. En revanche, le sous-secteur a été affecté par le repli de 13,7% de la production d'or, lequel représente 42,9% de la sous-branche. Cette baisse de la production aurifère résulte du recul de la demande mondiale mais également de la chute de la teneur en or des fosses exploitées (-6,7%).

S'agissant de **la fabrication de produits agroalimentaires**, elle s'est renforcée de 4,9% en 2024, après une hausse de 3,1% en 2023. Cette évolution est imputable, principalement, au dynamisme de la fabrication de corps gras alimentaires (+18,1%), d'aliments pour animaux (+17,9%), de pains et pâtisserie (+5,4%), de produits à base de céréales (+3,5%), de « sucre, chocolaterie et confiserie » (+7,3%).

Concernant **les corps gras alimentaires**, l'activité a connu une hausse de 18,1% en 2024, imputable à l'augmentation de la production d'huile brute d'arachide consécutive à la progression de la demande étrangère. En effet, les exportations d'huile brute d'arachide ont progressé de 12,0% sur la période. Pour ce qui est de la collecte de graines par les huileries, elle s'est établie à 50 078 tonnes en 2024, contre 32 031 tonnes un an plus tôt, soit une amélioration de 56,3%.

L'activité de raffinage, pour sa part, a affiché une baisse de 5,5%, après une forte reprise en 2023, en liaison avec la baisse de 14,6% des importations d'huiles brutes de pétrole.

Dans le sous-secteur de **l'électricité et du gaz**, l'activité s'est bien comportée en 2024 avec une consolidation de la production, en liaison avec l'élargissement de l'offre au niveau des producteurs indépendants et le renforcement de la couverture du territoire national par le réseau électrique. La bonne tenue de la branche reflète la vigueur relevée sur les ventes d'électricité, sur l'ensemble des tranches à l'exception de la haute tension qui a affiché un repli de 3,4%. En effet, la consommation en basse tension s'est consolidée de 7,2%, à la faveur d'un renforcement de la demande des ménages tandis que les offres sur la moyenne tension se sont renforcées de 11,0%, suite à l'accroissement de nouveaux adhérents. Les exportations d'électricité ont fortement augmenté (+101,0%) sur cette période, portées par la demande gambienne. Au total, sur l'année 2024, la valeur ajoutée de la branche « électricité et gaz » s'est renforcée de 12,1% contre 11,6% en 2023.

Dans le sous-secteur de **l'hydraulique et de l'assainissement**, l'activité est ressortie en hausse de 6,2% en 2024, après 6,4% en 2023, suite au renforcement de la production d'eau en milieu urbain et à la poursuite des installations et réhabilitations de forages en milieu rural.

Dans le sous-secteur de **la construction**, l'activité a ralenti du fait, notamment, de l'arrêt de plusieurs chantiers publics depuis le deuxième trimestre de l'année. En effet, sur l'année 2024, la faible hausse des ventes locales de ciment a conduit à un fort ralentissement de la croissance du secteur à 0,4% contre une hausse estimée à 17,4% un an plus tôt.

S'agissant de **la fabrication de matériaux de construction**, l'activité est également en baisse de 0,2% en 2024. Cette contraction est imputable à la demande publique et privée, à

travers les mesures de suspension temporaire des travaux de construction sur plusieurs sites dont le littoral sénégalais mais, également, dans d'autres sites comme Bambilor et Lac rose.

S'agissant du sous-secteur de **la fabrication de produits chimiques de base**, l'activité a affiché en 2024 un repli de 0,7%, après une baisse de 4,2% en 2023. Cette évolution s'explique par le recul de la production d'acide phosphorique (-5,4%), atténuée par une hausse de la production d'engrais (+43,1%) sur la même période.

Le **secteur tertiaire** a décéléré, poursuivant la tendance observée depuis 2022, en lien principalement avec le commerce, les services d'hébergement et restauration, l'information et la communication et les « services spécialisés, scientifiques et techniques ». Par ailleurs, la consolidation notée sur les services financiers et d'assurance a atténué, toutefois, le ralentissement du secteur. Au total sur l'année, l'activité du secteur tertiaire est ressortie avec une progression de 3,5% en 2024, contre 3,8% en 2023.

Les **activités commerciales** ont décéléré en 2024 avec une croissance de 2,9% contre 4,6% en 2023, soit un ralentissement de 1,7 point de pourcentage. Cette situation est le résultat de la conjoncture intérieure marquée par un ralentissement de la demande, reflété par la baisse du volume des importations de biens de 0,7%. Par ailleurs, le chiffre d'affaires du commerce de détail a progressé de 4,0% en 2024 contre une hausse de 12,4% un an plus tôt. Le commerce de gros a, pour sa part, baissé de 15,1% en 2024 contre 6,4% en 2023.

Le sous-secteur des **transports** a continué de tirer profit de la relance de l'activité du transport ferroviaire avec le TER, mais aussi de la mise en service depuis le mois de mai 2024 du Bus Rapid Transit (BRT). En outre, la reprise de la desserte maritime entre Dakar et Ziguinchor, suspendue depuis juin 2023, a contribué au renforcement de l'activité du secteur.

Au total, la croissance de l'activité des transports est ressortie à 5,3% en 2024 contre 3,4% en 2023.

Les services d'hébergement et de restauration ont connu un ralentissement en 2024 en raison, principalement, de la baisse de l'activité dans le segment « hébergement ». Malgré les programmes ambitieux mis en œuvre pour développer les infrastructures aéroportuaires et soutenir le tourisme, le secteur poursuit sa tendance baissière amorcée depuis 2022. En effet, après une croissance de 9,0% en 2022 et 5,6% en 2023, l'activité d'hébergement et de restauration affiche une évolution de 4,1% en 2024. Ce ralentissement a été accentué par les annulations de réservations survenues au premier semestre, en lien avec la situation politique qui a prévalu en début d'année.

Les services financiers et d'assurance sont, quant à eux, restés vigoureux, malgré le maintien du durcissement des conditions de financement des économies au plan national et

international. Toutefois, avec le retour progressif de l'État sur le marché financier intérieur, de bonnes perspectives s'affichent au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressort en hausse de 8,3% en 2024 contre 5,4% en 2023. Cette tendance est en ligne avec l'évolution des crédits à l'économie qui ont crû de 5,1% à fin décembre 2024.

Les services d'information et de communication affichent une croissance de 2,6% en 2024 contre 5,7% un an auparavant. Ce ralentissement est lié, entre autres, aux autres « services d'information et de communication », notamment le domaine de la télévision concurrencée activement par les nouvelles sources de diffusion d'informations en ligne, notamment les réseaux sociaux (Youtube, Facebook, etc.). Néanmoins, le sous-secteur continue de bénéficier de la bonne tenue de la téléphonie mobile et de l'internet. De plus, l'utilisation de l'internet à travers le renforcement de la couverture nationale en 4G et de la fibre optique a boosté l'activité du sous-secteur des télécommunications.

Concernant la demande en 2024, elle est tirée par l'extérieur. En effet, les exportations de biens et services ont progressé de 12,6% en 2024 contre une baisse de 6,0% en 2023, portées par les ventes d'hydrocarbures liées au début de leur exploitation. Les importations, pour leur part, se sont renforcées de 3,5%.

Au plan intérieur, la consommation finale a progressé de 3,2% en 2024, contre 5,0% en 2023, portée en grande partie par la composante publique (+4,4%). Le taux d'épargne intérieure est ressorti à 18,7%.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) a ralenti à 6,0% en 2024, après 9,3% en 2023, en lien avec la FBCF publique (+6,0%, après +18,4% en 2023). La composante privée a également crû de 6,0% en 2024. Au total, le taux d'investissement ressort à 34,0% en 2024, contre 35,4% un an plus tôt.

L'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (**INHPC**), est ressortie à 0,8% en 2024, après 5,9% en 2023. Cette quasi-stabilité des prix concerne la plupart des postes de consommation, à l'exception des meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer (+2,1%). Elle reflète la hausse des prix des produits importés (+4,9%, soit 30,0% du panier) compensée, à l'inverse par la baisse moyenne de 1,1% des prix des produits locaux.

I.2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2025

L'année 2025 devrait consacrer le début de la mise en œuvre des projets et programmes visant l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre la stratégie nationale de développement (SND 2025-2029). Elle marque également le démarrage de l'exploitation du gaz, la production de pétrole en année pleine et la mise en service, en début d'année, d'une quatrième cimenterie.

Concernant les finances publiques, afin de réduire considérablement le déficit budgétaire, le Gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes en rapport avec la stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme (SRMT), tout en veillant à une meilleure maîtrise de la dépense publique.

Il a adopté également une stratégie d'endettement en phase avec les objectifs de croissance et de consolidation budgétaire retenus dans la SND. Par ailleurs, la baisse des taux directeurs de la Banque centrale de 25 points de base, destinée à renforcer l'accès au crédit à l'État et au secteur privé, devrait profiter à l'économie nationale.

Globalement, la croissance du PIB réel est projetée à 7,8% en 2025 contre une prévision de 8,0% lors de la LFR 2025 et une estimation de 6,1% en 2024. Cette croissance serait largement portée par le secteur secondaire (+18,3%), le primaire (+6,6%) et, dans une moindre mesure, par le tertiaire (+3,4%). Hors agriculture et hydrocarbures, l'activité économique progresserait de 3,7%, après 3,5% en 2024.

Le secteur **primaire** devrait se consolider à la faveur d'une bonne tenue du sous-secteur agricole, soutenu par des conditions climatiques favorables et les mesures d'appui mises en œuvre par les autorités. Le secteur tirerait également profit de la dynamique attendue dans les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Ainsi, l'activité du secteur primaire progresserait de 6,6% en 2025, après un repli de 3,0% en 2024.

Le sous-secteur **agricole et des activités annexes** devrait connaître une reprise en 2025, grâce à la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie. En outre, les mesures prises par l'État pour soutenir l'agriculture devraient maintenir la performance de ce sous-secteur. En effet, les autorités ont posé les premiers jalons de la structuration du secteur, notamment à travers le plan national d'adaptation (PNA) au changement climatique et l'augmentation à la hausse du budget alloué à la campagne 2025/2026 (130 milliards). L'activité du sous-secteur agricole devrait atteindre 8,2% en 2025, après une baisse de 6,3% de 2024.

Les activités d'**élevage** resteraient dynamiques en 2025, portées par le Plan national de Développement intégré de l'Elevage (PNDIES) et par une situation zoo sanitaire satisfaisante. Globalement, l'activité du sous-secteur de l'élevage est attendue en hausse de 4,5% en 2025 contre 4,6% un an plus tôt.

L'activité de la pêche devrait se replier légèrement (-1,0%) en 2025 sous l'effet de la baisse notée dans sa composante artisanale, après une hausse de 2,7% en 2024. D'ailleurs, une contraction de 1,7% sur les six (06) premiers mois de 2025 a été notée. Toutefois, l'activité bénéficierait des efforts de préservation et de restauration de la biodiversité marine, mais aussi des initiatives de développement de l'aquaculture, avec l'installation d'unités de production d'aliments de poisson. En outre, l'assainissement de la gouvernance du secteur amorcé avec la publication de la liste des bateaux de pêche présents dans les eaux sénégalaises et le renforcement du contrôle devraient permettre de réduire la pêche illicite ou non déclarée. Enfin, le non-renouvellement des accords de pêche avec l'Union européenne devraient réduire la pression sur la ressource et récréer des conditions plus favorables à moyen terme.

Le **secteur secondaire** devrait poursuivre son dynamisme en 2025, tiré par les hydrocarbures et la mise en service de la nouvelle cimenterie. Globalement, la croissance du secteur secondaire est attendue à 18,3% en 2025 contre 18,7% en 2024, portée par les activités extractives (+77,2%), avec la sous-branche pétrole et gaz qui devrait croître de 110,6% (30,5 millions de barils dans la phase 1 de Sangomar et GTA et 30,2 Tbtu de gaz naturel liquéfié dans la phase 1 de GTA). La part de cette sous-branche représenterait 50,8 % des activités extractives et 18,2 % du secteur secondaire, contribuant ainsi à hauteur de 3,8 points à la croissance du PIB. La croissance du secteur secondaire hors hydrocarbures devrait, pour sa part, être soutenue par le regain d'activités dans le raffinage, la fabrication de produits chimiques, les autres industries manufacturières ainsi que dans la production d'eau, d'assainissement et de traitement de déchets. Ainsi, la croissance du secteur secondaire hors hydrocarbures est projetée à 4,0% en 2025, contre 2,9% en 2024.

Pour les **activités extractives** hors hydrocarbures, la croissance s'établirait à 17,9% en 2025 contre 3,5% en 2024, soutenue par l'exploitation de la mine de Massawa (2,6 millions d'onces estimées pour une durée de vie initiale de 12 ans) et par la hausse de la production de zircon.

Au total, les activités extractives afficheraient une hausse de 77,2% en 2025 contre un bond de 187,5% en 2025 en liaison avec la production pétrolière et gazière.

L'industrie agroalimentaire afficherait une progression modérée (+0,9 %, contre +4,9 % en 2024). En effet, sur les six premiers mois de l'année, l'activité de cette branche est

ressortie en baisse, en liaison avec le ralentissement relevé dans les activités d'abattage, de transformation et conservation de viande, de la transformation et conservation des poissons et du travail de grain.

Dans le même sillage, les **activités d'abattage**, **de transformation et de conservation de viandes** devraient croitre de 3,5%, à la faveur des projets lancés pour améliorer la production animale et professionnaliser les acteurs des chaines de valeur de l'élevage.

En outre, la **fabrication de produits alimentaires à base de céréales** devrait progresser de 6,7%, grâce notamment à l'amélioration de la production agricole, à la formation des producteurs et au développement des agropoles destinés à renforcer la chaine de valeur de ces produits.

Par ailleurs, la fabrication de « **corps gras alimentaires** » devrait ralentir, avec une croissance attendue à 3,5% en 2025, contre 18,1% en 2024, et ce malgré le bon approvisionnement en intrants et la reprise des principales unités de la SONACOS.

Pour ce qui est du **raffinage de pétrole**, l'activité devrait rester dynamique grâce à la baisse du cours du baril. En parallèle, le sous-secteur bénéficierait également des efforts engagés dans le cadre du processus de modernisation de la SAR, ainsi que du démarrage en février 2025, de l'approvisionnement de la société en pétrole brut domestique. L'activité est projetée en hausse de 27,0% en 2025, après un repli de 5,5% en 2024.

S'agissant de la **fabrication de produits chimiques de base**, l'activité devrait baisser de 1,4% en 2025, prolongeant le repli de 0,7% enregistré en 2024. Au regard de la conjoncture au premier semestre de l'année, l'activité a diminué de 2,6%, dans le sillage de la baisse de la fabrication d'acide phosphorique (-3,1%). Par ailleurs, la mise en œuvre de projets structurants visant l'autosuffisance alimentaire devrait stimuler la production d'engrais, dans un contexte de renforcement de la production agricole et d'expansion de la demande mondiale en produits chimiques et fertilisants.

Le sous-secteur de l'électricité devrait connaître un ralentissement en 2025 avec une croissance attendue à 8,4% en 2025 contre 12,1% en 2024.

Concernant la **construction**, l'activité serait marquée par le ralentissement des travaux d'investissement public. Toutefois, les autorités prévoient des mesures de relance du secteur, notamment à travers la régularisation des arriérés dans les BTP. Par ailleurs, le début de production de la nouvelle cimenterie devrait permettre une certaine reprise de la branche. Au premier semestre 2025, les ventes locales se sont relevées de 4,0%. Au total, l'activité de construction devrait enregistrer une hausse de 2,0% en 2025, après une quasi-stagnation (0,4%) en 2024.

Le sous-secteur de la fabrication des **matériaux de construction** devrait profiter du démarrage de la production des Ciments de l'Afrique (CIMAF). Cette dynamique interviendrait, toutefois, dans un contexte de ralentissement du sous-secteur de la construction, marqué par une baisse du chiffre d'affaires dans plusieurs segments du BTP en 2024. Néanmoins, le démarrage de la CIMAF pourrait contribuer à relever sensiblement la fabrication de matériaux de construction à fin 2025. Au total, la fabrication des matériaux de construction ressortirait en légère hausse de 1,1% en 2025 contre un repli de 0,2% un an plus tôt.

L'activité du **secteur tertiaire**, avec une croissance prévue à 3,4% en 2025 contre 3,5% en 2024, attribuable au ralentissement attendu, notamment dans les services de transport et de télécommunication.

Les **activités commerciales** devraient enregistrer, en 2025, une croissance de 3,5%, contre 2,9% en 2024, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage. Cette amélioration s'expliquerait par la reprise de la demande intérieure, portée par une bonne dynamique des importations de biens et services de consommation. Au premier semestre de 2025, la progression du commerce demeure timide (+1,7%) et est essentiellement portée par les ventes de détails (+2,2%) et dans une moindre mesure par celles de gros (+1,9%). Le sous-secteur du commerce bénéficierait également de la bonne campagne agricole attendue pour la saison 2025/2026, après la contreperformance enregistrée l'année précédente.

Le sous-secteur des **transports** devrait tirer profit de la pleine exploitation, en 2025, du Bus Rapid Transit (BRT). De plus, la reprise, en année pleine, de la desserte maritime entre Dakar et Ziguinchor, suspendue depuis juin 2023, devrait soutenir l'activité du transport maritime. Par ailleurs, le transport de marchandises bénéficierait de la bonne tenue de la campagne agricole attendue en 2025. Au total, la croissance de l'activité des transports est attendue à 2,2% en 2025, contre 5,3% en 2024.

La reprise des **services d'hébergement** en 2025 résulterait d'un effet de rattrapage par rapport à l'année 2024 qui fut marquée par des tensions sociales liées notamment au réaménagement du calendrier électoral. Le sous-secteur profiterait également de l'appui de l'État, qui entend poursuivre son accompagnement visant à rendre le tourisme local plus attractif et préparer les Jeux olympiques de la Jeunesse de 2026. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 4,3% en 2025 contre 4,1% en 2024.

Les services financiers et d'assurance devraient rester dynamiques, au plan national et international. Toutefois, l'intensification des interventions de l'État sur le marché financier intérieur présage de bonnes perspectives au niveau du marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur

devrait progresser de 8,4% en 2025, contre 8,3% en 2024, malgré la décélération notée des crédits à l'économie au deuxième trimestre 2025, de 3,7%, contre 8,0% en juin 2024.

Les **activités immobilières**, pour leur part, devraient maintenir leur dynamisme avec une progression estimée à 3,0% en 2025, après 2,0% un an plus tôt. Cette performance reflète le dynamisme de la demande des ménages en logements.

Les **services d'information et de communication** afficheraient une croissance de 2,8% en 2025, contre 2,6% un an auparavant. Cette progression serait liée, entre autres, à la bonne tenue des services mobiles et de l'internet haut débit (4G et 5G) dont la demande devrait être alimentée tant par la poussée démographique que par la digitalisation progressive de l'économie.

Au titre de la **demande** en 2025, la **consommation finale** devrait progresser de 4,6% après 3,2% en 2024, dans un contexte de restauration de la confiance des ménages. Cette situation est expliquée par la progression de la composante aussi bien publique que privée, avec des hausses respectives de 6,8% et 4,2%. Au total, la consommation finale représenterait 81,8% du PIB en 2025, soit un léger accroissement de 0,5 point par rapport à 2024, ce qui porterait le taux d'épargne intérieure à 18,2% en 2025.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, elle devrait progresser, en termes réels, de 1,8% en 2025 contre 6,0% en 2024, sous l'effet, principalement, de l'investissement privé avec une hausse attendue à 5,1% en 2025 contre un repli de 13,4% pour la composante publique. Globalement, le taux d'investissement mesuré par la FBCF s'établirait à 32,0% en 2025 contre 34,0% un an auparavant, en raison notamment de la baisse des investissements publics dans un contexte d'assainissement des finances publiques.

Au total, la **demande intérieure** progresserait, en termes réels, de 2,8% en 2025 contre 3,9% en 2024. Du côté de la **demande extérieure**, en termes réels, les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 35,4% en 2025. Le regain des exportations en 2025 serait principalement soutenu par les ventes d'hydrocarbures.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, ressortirait à 0,9% contre 0,7% un an plus tôt. Cette prévision du déflateur est en phase avec le niveau des prix à la consommation observé sur les premiers mois de 2025. En effet, sur les six (06) premiers mois de 2025, l'inflation, mesurée par l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) s'est établie à 0,5%, en liaison essentiellement avec la légère hausse des prix des produits alimentaires (+0,6%) et des services d'hébergement et de restauration (+1,9%).

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant devrait s'atténuer de 1 216,1 milliards, passant de 2 477,7 milliards (12,5% du PIB) en 2024 à 1 261,6

milliards (5,8% du PIB) en 2025. Cette amélioration du solde courant serait essentiellement le fait de la balance commerciale, qui passerait de 11,9% du PIB à 7,4%, grâce à la hausse des exportations de produits extractifs (hydrocarbures et or).

Au total, le **solde global de la balance des paiements** afficherait un excédent de 294,6, passant de 0,4% du PIB à 1,4%, soit une amélioration de 217,4 milliards par rapport à 2024.

S'agissant de la **situation monétaire**, en 2025, elle serait marquée par une progression de +8,8% de la masse monétaire indiquant une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+294,6 milliards) et des crédits intérieurs (+590,0 milliards), particulièrement les créances nettes sur l'Etat.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2026

L'année 2026 devrait coïncider avec la mise en œuvre effective du Plan de Redressement économique social (PRES). L'État entrevoit également d'initier une batterie de réformes majeures dans le secteur des finances publiques qui vise à corriger les déséquilibres structurels relancer l'économie nationale. L'économie profiterait également d'une conjoncture internationale favorable, caractérisée par la poursuite de la détente des cours des produits de base et une meilleure adaptation de la production face aux contraintes d'approvisionnement.

II.1. LES OBJECTIFS

En 2026, l'activité économique nationale devrait bénéficier de facteurs internes et externes favorables. L'organisation des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2026) constituera un levier majeur, stimulant la demande dans les secteurs de l'hébergement, la restauration, du transport ainsi que de l'agroalimentaire Par ailleurs, l'exécution du plan de redressement devrait donner davantage de marges de manœuvre budgétaire à l'Etat et créer un espace pour le développement du

La Loi de Finances initiale (**LFI**) de 2026 est placée sous le sceau de la consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente et la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Pour maintenir le dynamisme de la demande intérieure face à la maitrise des dépenses publiques, le Gouvernement s'engage à promouvoir le Partenariat Public-Privé. L'atteinte de cet objectif nécessite une mise œuvre correcte des Lettres de Politique sectorielle élaborées en 2025 ainsi que la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de l'Investissement (SNDSPI).

secteur privé, notamment à travers le recyclage d'actifs.

Globalement, la croissance du PIB réel est projetée à 5,0% en 2026 contre une prévision de 7,8% en 2025. Cette croissance serait portée par le primaire (+6,1%), le tertiaire (+5,4%) et, dans une moindre mesure, par le secondaire (+2,9%). La croissance hors agriculture et hydrocarbures est attendue à 5,5% en 2026 contre 3,7% en 2025.

Tableau 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel

	2024	2025	2026
Secteur Primaire	-3,0%	6,6%	6,1%
Secteur Secondaire	18,7%	18,3%	2,9%
Secteur Tertiaire	3,5%	3,4%	5,4%
Taxes sur biens et services	4,2%	4,8%	7,3%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6,1%	7,8%	5,0%

Source: DPEE/DGPPE/MEPC, octobre 2025

L'activité économique du **secteur primaire** devrait progresser de 6,1% en 2026, contre 6,6% en 2025, portée principalement par les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage ainsi que, dans une moindre mesure, par la pêche et la sylviculture. Avec un poids dans le PIB projeté à 17,9%, le primaire devrait contribuer à hauteur de 0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB réel en 2026.

La croissance de **l'agriculture** et des activités annexes est projetée à 7,3 % en 2026, après 8,2 % en 2025, traduisant une dynamique encore solide malgré un léger ralentissement, sous l'hypothèse de conditions climatiques favorables. Cette performance serait portée par la mise en œuvre des programmes agricoles, qui visent à accroître la productivité, diversifier les cultures et améliorer la gouvernance du secteur. La maîtrise de l'eau grâce aux aménagements hydroagricoles ainsi que le renforcement du ciblage dans le cadre de la distribution des intrants devraient améliorer les rendements et booster la production.

Le sous-secteur de **l'élevage** devrait progresser de 4,2% en 2026 contre 4,5% un an plus tôt, sous l'hypothèse d'une bonne maitrise de la situation zoo sanitaire et de la poursuite du développement des cultures fourragères. La bonne pluviométrie au titre de l'année 2025 devrait également contribuer à la disponibilité d'aliments pour animaux en 2026.

Le **secteur de la pêche** devrait se redresser en 2026 avec une croissance projetée à 1,5%, après un repli de 1,0% en 2025. Cette reprise devrait s'appuyer sur la reconstitution progressive de la ressource consécutive à la rationalisation des licences de pêche et au renforcement de la lutte contre la pêche illicite et non déclarée. Le sous-secteur de l'aquaculture devrait poursuivre son dynamisme à la faveur de l'installation d'usines pour aliments qui stimulent l'investissement privé dans le domaine.

Le **secteur secondaire** devrait ralentir avec une croissance de 2,9% en 2026, après une forte expansion de 18,3 % en 2025, en raison du repli attendu de la production du pétrole qui

avait fortement soutenu l'activité un an auparavant. Malgré ce tassement, le sous-secteur devrait profiter des retombées positives des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) qui devraient susciter une demande de produits agroalimentaires. Ainsi, la contribution du secondaire à la croissance du PIB réel serait de 0,8 point en 2026 contre 4,6 points en 2025.

Les **activités extractives** devraient connaître un repli global de 1,3% en 2026, en raison principalement de la baisse de la production de pétrole, qui passerait de 30,5 millions de barils en 2025 à 24,1 millions en 2026, légèrement atténuée par une forte hausse de 86,6% de la production de gaz.

En revanche, les **activités minières hors hydrocarbures** sont projetées en hausse de 9,8% en 2026, portées par le relèvement de la production d'or dans un contexte où le cours dudit produit augmenterait de 2,5% et dans une moindre mesure du Zircon. La progression de la production d'or serait soutenue par la mise en exploitation de la nouvelle mine d'or de Boto (4,3 tonnes/an). La filière zircon devrait également bénéficier du démarrage de la mine de Niafarang (54 000 tonnes/an).

L'activité de **raffinage de produits pétroliers** devrait se renforcer en 2026, portée principalement par la baisse attendue des cours internationaux du pétrole (-5,7 % en 2026; WEO FMI juillet 2025) et par la production nationale de pétrole et de gaz. Par conséquent, l'activité de raffinage est projetée en hausse de 9,3% en 2026, après la forte hausse de 27,0% enregistrée en 2025.

La fabrication de matériaux de construction devrait progresser de 3,0% en 2026, après une hausse de 1,1% en 2025. Cette dynamique serait soutenue par la détente des cours des matières premières (clinker). L'entrée en activité de la nouvelle cimenterie CIMAF, portant à quatre le nombre d'entreprises du secteur devrait renforcer la concurrence et contribuer à une réduction du prix du ciment.

Le sous-secteur de la **construction** devrait enregistrer une croissance de 2,8 % en 2026, après 2,0% en 2025. Cette progression serait soutenue par la reprise des activités sur le littoral et la hausse de la demande portée par la construction de logements.

Le sous-secteur de l'électricité et du gaz devrait se consolider de 9,7% en 2026, soutenu par le dynamisme de la tranche « basse tension », en liaison avec l'extension du réseau électrique. La finalisation du second compact MCA-Sénégal « Power to Compact » contribuera à réduire les coûts de production d'électricité et à renforcer la demande industrielle.

Par ailleurs, la demande en haute tension sera stimulée par le TER et ses extensions entre Diamniadio et l'AIBD.

L'activité de **fabrication de produits chimiques de base** devrait se renforcer en 2026, avec une croissance projetée de 5,4%, après un recul de 1,4% en 2025. Cette reprise serait soutenue par la reprise de la demande internationale, notamment pour l'acide phosphorique destinée à l'Inde, principal client du Sénégal. Par ailleurs, le projet de production de phosphates à Kébémer avec AFRIG permettra l'augmentation de plus de 180 000 tonnes d'acide phosphorique, renforçant ainsi la production d'engrais pour le sous-secteur agricole national.

La fabrication de produits agroalimentaires se renforcerait de 3,7% en 2026, après une modeste hausse de 0,9% en 2025. L'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2026) doperait la demande en produits alimentaires. De même, la bonne production agricole attendue en 2025 devrait favoriser une bonne collecte d'arachide pour le secteur des oléagineux. Ainsi, la fabrication de corps gras alimentaires progresserait de 8,1%, sous l'hypothèse de l'exécution du programme de remise sur pied des différentes unités de production de la SONACOS.

Le secteur tertiaire se renforcerait de 5,4% en 2026, après 3,4% en 2025, porté principalement par le dynamisme : (i) des services d'hébergement et de restauration qui devraient progresser de 10,5 % en 2026, contre 4,3 % en 2025 ; (ii) du transport dont l'activité est projetée à 11,3 % en 2026, contre 2,2 % en 2025 et (iii) des activités commerciales qui devraient progresser de 5,1% en 2026, contre de 3,5% en 2025. Ces sous-secteurs devraient bénéficier des retombées positives de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui attireront plus de 3 000 athlètes et leurs staffs d'encadrement pour une compétition qui devrait durer environ un mois et susciter l'arrivée de touristes venus assister aux évènements sportifs.

Les services financiers et d'assurance se renforceraient avec une hausse de 8,1% en 2026, après 8,4% en 2025, en liaison avec la mise en place du projet « Dakar Hub Services et Hub Financiers », qui renforcera l'intermédiation et l'attractivité économique. L'activité de la branche serait également stimulée par le dynamisme de l'économie, la demande accrue en produits d'assurance, notamment dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi que par le développement du transport.

Dans le même sillage, les **services d'information et de communication** devraient également bénéficier de cet évènement sportif mondial avec une croissance projetée à 4,7 % en 2026, contre 2,8 % en 2025.

Au titre de la **demande en 2026**, la **consommation finale** devrait poursuivre son dynamisme pour augmenter à 4,7% en 2026, après une hausse de 4,6% en 2025. Au total, la consommation finale représenterait 82,1% du PIB en 2026 contre 81,8%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieure à 17,9%.

L'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), s'améliorerait, pour s'établir à 33,3% du PIB en 2026 contre 32,0% en 2025. Ainsi, la FBCF progresserait de 9,4% en 2026, portée, aussi bien par la composante publique (+28,4%), que par la composante privée (6,1%) qui profiterait des retombées du Forum Invest In (FII) Sénégal organisé en octobre 2025 à Dakar mais également de l'allègement des procédures de Partenariat Public-Privé, en vue d'enrôler aussi bien les PME-PMI que les collectivités territoriales.

Globalement, la **demande intérieure** devrait se renforcer, en termes réels, de 3,2% en 2026 contre 2,8% en 2025. Quant à la demande extérieure, les exportations de biens et services sont projetées en hausse de 9,5% en 2026, après une forte hausse de 35,4% en 2025.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,0% en 2026 contre une prévision de 0,9% en 2025. Les prix de certains biens et services devraient augmenter en liaison avec l'application du Programme de Redressement économique et social qui prévoit l'instauration ou la hausse de taxation de biens et services déterminés.

Comparativement à 2025, la situation des **échanges extérieurs** en 2026 serait marquée par une amélioration du déficit du compte des transactions courantes qui passerait de 5,8% du PIB en 2025 à 5,5% du PIB en 2026, à la faveur de l'amélioration du solde de la balance commerciale qui devrait afficher 6,0% du PIB contre 7,4% en 2025. Cette situation est en ligne avec la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques, voire du déficit public (déficits jumeaux).

En somme, en 2026, le **solde global de la balance des paiements** ressortirait en excédent de 116,3 milliards (0,5% du PIB) en 2026 contre 294,6 milliards (1,4% du PIB) en 2025.

Concernant la situation monétaire, en 2026, elle est marquée par une hausse de la masse monétaire de 7,1% reflétant l'évolution des avoirs extérieurs nets (116,3 milliards) et des créances intérieures (+939,2 milliards).

II.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

L'année 2025 a permis l'élaboration de lettres de politique sectorielle, alignées à la SND (2025-2029), pour tous les départements ministériels. Dans le même sillage, la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de l'Investissement (SNDSPI) a été également formulée en 2025. C'est pourquoi, l'année 2026 marquera la première année de mise en œuvre des politiques sectorielles conformément aux orientations de la transformation systémique et le début d'application de la SNDSPI. Cette année correspond également au début de mise en œuvre du Plan de redressement économique et social (PRES).

Après avoir mis en place depuis 2024, tous les outils nécessaires, l'année 2026 constituera ainsi le point de départ de la transformation systémique qui jettera les bases de la souveraineté en inscrivant le pays sur une trajectoire de prospérité et de justice.

L'objet de cette partie est de faire le point sur les principales politiques et réformes.

II.2.1 LE SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire constitue le premier bassin d'emplois du pays, occupant près de la motié de la population active. Cependant, il est caractérisé par sa faible productivité dans la mesure où malgré le nombre important de travailleurs dans le secteur, il ne génère en moyenne que 16% de la richesse nationale.

Pourtant, l'Etat y consacre une part importante de son budget tant sous forme de projets et programmes d'investissement publics que sous forme de subventions aux intrants et aux équipements. A titre illustratif, les subventions sur les intrants agricoles ont atteint 130 milliards FCFA en 2025, sans compter les subventions sur les génisses importées dans le domaine de l'élevage ou pour le renouvellement des moteurs des pirogues dans le doamine de la pêche. Dans le même sillage, pour ce Projet de Loi de Finances 2026, il est programmé une vingtaine de projets d'investissement public au profit des Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour un montant global de plus de 100 milliards en Crédits de Paiement.

Face à cette situation, un changement de paradigme s'avère nécessaire pour adresser les réformes appropriées, redéfinir le modèle de financement du secteur primaire, dans ce contexte

¹ Le nombre effectif de projets peut être plus faible puisqu'à chaque fois qu'un projet est financé par plusieurs partenaires, il est listé dans la base de données autant de fois qu'il y a de partenaires.

marqué par la réduction des marges de manœuvre budgétaire et renforcer l'efficacité des politiques publiques dans le secteur.

II211 L'Agriculture et l'élevage

L'objectif visé dans le domaine de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers la Lettre de Politique sectorielle du département, est d'assurer la souveraineté alimentaire tout en générant des emplois décents sur l'ensemble des chaînes de valeur agricoles et pastorales.

Sir le long terme, le Gouvernement a défini une **Stratégie Souveraineté Alimentaire** (SSA) 2025-2034, qui s'articule autour des **quatre objectifs stratégiques suivants** : (i) Accroître la productivité et la résilience des exploitations agricoles ; (ii) Améliorer la valorisation et la commercialisation des produits ; (iii) Renforcer la recherche, le conseil agricole et le financement du secteur et ; (iv) Améliorer la gouvernance agricole.

Les coopératives agricoles en cours de mise en place devraient renforcer les organisations de producteurs, favoriser leur accès au foncier et au financement et accroître leurs capacités de négociation avec leurs partenaires, en particulier les gestionnaires des magasins de stockage, les fournisseurs en intrants et leurs clients pour la commercialisation des produits.

Pour sur le Plan législatif, la révision de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale et halieutique est en cours pour encadrer les activités dans le secteur primaire en intégrant un meilleur aménagement spatial, notamment pour les activités agricoles et le pastoralisme.

Par ailleurs, il convient de noter la vulnérabilité du sous-secteur aux défis environnementaux notamment le changement climatique avec les perturbations du calendrier des précipitations, les inondations mais aussi la résurgence de maladies émergentes des espèces animales et végétales.

II212 La pêche et l'aquaculture

Le secteur des pêches et des infrastructures maritimes et portuaires occupe une place centrale dans l'économie sénégalaise. Il contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi, aux exportations et au développement local, en particulier dans les zones côtières. Il exploite les ressources halieutiques de la Zone Économique Exclusive (ZEE) du Sénégal et génère des effets d'entraînement sur d'autres branches de l'économie.

La Lettre de Politique Sectorielle (LPS) 2025-2029, alignée sur la SND 2025-2029, considère la pêche et l'aquaculture comme des filières stratégiques pour la sécurité alimentaire et le développement de l'industrie agroalimentaire, et identifie les transports fluviomaritimes comme un levier clé de connectivité. L'enjeu dans ce secteur porte à la fois sur une gestion rationnelle des ressources halieutiques et sur le soutien au développement de l'aquaculture.

Du point de vue des réformes, le Code de la pêche maritime, celui sur la marine marchande et celui relatif à la pêche continentale sont en cours de révision en vue de leur adoption. Ces réformes visent à moderniser le cadre réglementaire et à l'adapter aux nouveaux enjeux du secteur.

Les défis à relever portent sur le contrôle renforcé contre la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée), la mise en œuvre de plans d'aménagement intégrant un suivi des captures, ainsi qu'une meilleure gestion des thonidés et espèces partagées.

II213 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le secteur de l'environnement et de la transition écologique joue un rôle stratégique dans la gestion durable des ressources naturelles et la réduction des risques environnementaux liés à la dégradation des écosystèmes, au changement climatique et aux activités extractives. L'enjeu central consiste à concilier les capacités naturelles et les besoins socio-économiques pour limiter les impacts environnementaux et renforcer la résilience des territoires.

La lettre de politique sectorielle de l'environnement et de la transition écologique (LPSDETE) 2025-2029, s'inscrivant dans l'Agenda Sénégal 2050, définit la vision d'une « gestion durable et inclusive de l'environnement et des ressources naturelles », à travers trois orientations stratégiques suivantes : (i) la gestion des écosystèmes, (ii) la lutte contre les pollutions et le changement climatique et (iii) la promotion d'une gouvernance verte.

Les réformes structurelles prévues dans l'Agenda Sénégal 2050 et la SND 2025-2029 incluent la révision du Code de la chasse et l'actualisation de la Contribution déterminée nationale (CDN) pour l'aligner notamment à la SND.

La gouvernance du secteur sera également améliorée en insistant sur une plus grande implication des populations et des élus locaux dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes terrestres, du littoral et des zones humides.

II22. LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement s'articule autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement entend mettre en œuvre la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de l'Investissement (SNDSPI). En outre, le projet « Gas to power » serait une grande opportunité pour la réduction du coût de l'électricité et, par conséquent, l'accroissement de la compétitivité économique du Sénégal.

II221 L'ÉNERGIE

La stratégie énergétique repose sur l'accès universel à une énergie de qualité, compétitive et durable, dans le cadre d'une transition juste. La gouvernance du secteur est consolidée afin de renforcer le cadre règlementaire, la viabilité financière des entreprises de production (SENELEC et SAR) et le contenu local, notamment pour mieux bénéficier des retombées de l'exploitation des hydrocarbures. La révision de la politique de tarification de l'électricité et des produits pétroliers sera engagée pour alléger le fardeau de l'ETAT en termes de subventions. Parallèlement, les mesures d'amélioration de la rentabilité financière des principales sociétés nationales seront mises en œuvre.

II222 L'INDUSTRIE

L'industrie est au cœur de l'**Agenda National de Transformation** « **Sénégal 2050** », considérée comme le principal moteur du développement économique.

L'ambition est d'ériger l'industrie en pilier de la croissance et de la souveraineté économiques en favorisant un environnement compétitif et durable pour les entreprises. Ainsi, le Gouvernement mettra en place toutes les actions nécessaires visant à promouvoir la compétitivité des PME/PMI.

En outre, l'accent sera mis sur le Développement des pôles et filières industrielles compétitives, notamment les filières prioritaires identifiées dans le master Plan ("Doom to choose") au titre de la période 2025-2034. Il s'agira entre autres de : (i) bâtir une plateforme industrielle manufacturière compétitive (Coton-textile, Cuirs et peaux, filière pharmaceutique, assemblage, recyclage de déchets, etc.) et (ii) faire de la transformation des extractives le catalyseur du Sénégal industriel, à travers les filières engrais-phosphate, matériaux de construction, fer/métallurgie et métaux précieux.

II223 LES MINES

La LPDSEM 2025-2029, alignée sur la Vision Sénégal 2050, a pour objectif de faire du secteur minier un véritable levier de souveraineté économique. L'accent est mis sur : (i) une meilleure connaissance géologique, (ii) une gouvernance inclusive et responsable et (iii) le développement de filières de transformation à haute valeur ajoutée.

En sus des projets aurifères dans la région de Kédougou, le Gouvernement entend soutenir l'exploitation du gisement de phosphates à Matam, de qualité supérieure ainsi que la transformation dans le pays, au moins en partie, des ressources minières extraites.

Concernant le cadre réglementaire, il est globalement en cours de modernisation. Il concerne notamment le Code minier (loi 2016-32) tout comme le décret sur le fonds de réhabilitation des sites miniers ainsi que les arrêtés portant sur l'orpaillage et les comptoirs de métaux précieux.

II23. LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans la SND notamment à travers la transformation numérique, le développement des TIC, l'inclusion financière et la promotion touristique.

II231 LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LA COMMUNICATION

Le sous-secteur constitue un puissant levier de croissance économique et de compétitivité nationale. En 2024, la contribution des services de télécommunications au PIB est estimée à 7,2 %.

La LPS du sous-secteur s'est fixée comme objectif de contribuer au développement des moteurs de croissance dans des pôles territoires compétitifs, à travers une transformation numérique du Sénégal, un développement des médias et un service postal à forte valeur ajoutée.

Les principales orientations stratégiques qui guident la politique du secteur sont : (i) l'accélération du numérique, (ii) la modernisation du secteur postal et (iii) la transformation de l'écosystème de la communication.

L'installation en 2025 du Conseil national du Numérique (CNN) devrait favoriser l'éclosion du secteur qui s'appuie sur le plan opérationnel sur le New Deal technologique.

Les réformes à venir devraient porter sur l'actualisation du cadre réglementaire (le Code des communications électroniques et le Code de la Presse), le renforcement de la concurrence et l'adaptation aux évolutions technologiques rapides du secteur.

II232 LES TRANSPORTS

Le secteur des transports assure la continuité territoriale et le dynamisme économique. Il constitue la principale infrastructure de connectivité reliant, d'une part, les pôles territoriaux entre eux et, d'autre part, les localités de chaque pôle à leurs villes épicentres.

La LPS 2025-2029 a défini l'objectif de "développer un réseau de connectivité multimodale intégré et résilient entre les pôles territoires".

Les priorités couvrent : (i) le développement, la gestion et l'entretien du réseau routier (maintenance préventive/corrective, modernisation, sécurité, désenclavement, dessertes

rurales) ; (ii) la modernisation du ferroviaire (réhabilitation des lignes et matériels roulants, extension/modernisation du réseau, sécurité) ; (iii) le transport aérien (montée en capacité d'AIBD et des aéroports régionaux, renforcement d'Air Sénégal, sûreté/sécurité et services météo-climat).

Parallèlement, la finalisation et la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale Portuaire du Sénégal (SNPS)** constituent une réforme structurante destinée à optimiser les performances du système portuaire et à renforcer la compétitivité du port de Dakar.

II233 LE COMMERCE

Le commerce est un pilier de l'économie sénégalaise. La politique commerciale vise à garantir l'accessibilité des produits par la régulation, la modernisation des circuits et le soutien à l'extension des capacités de stockage et de conservation. Par ailleurs, le Gouvernement définira une politique de veille pour assurer la Défense commerciale et le renforcement du positionnement du pays sur les marchés extérieurs.

Parmi les réformes majeures prévues pour moderniser les activités commerciales, il faut relever, entre autres l'extension du guichet unique commercial et logistique, la digitalisation des procédures douanières et la stratégie nationale pour l'e-commerce.

II234 LE TOURISME

Le Sénégal, pionnier du tourisme balnéaire ouest-africain, a connu son apogée dans les années 90-2000. Après des crises successives (Ebola, Covid-19), le secteur se redresse avec 1,78 million de touristes en 2023 générant 750 milliards FCFA.

La LPS du Ministère du tourisme et de l'Artisanat a pour vision le développement de pôles touristiques intégrés, compétitifs pour un développement économique et social, soutenu par une production artisanale à forte valeur ajoutée.

L'accent sera mis sur : (i) le développement de zones prioritaires à fort potentiel touristique, à travers l'aménagement de sites touristiques afférents à chaque pôle et (ii) la promotion de la destination Sénégal aussi bien sur les marchés émetteurs qu'au niveau interne. L'application du Code de Tourisme en cours de finalisation devrait moderniser le cadre règlementaire et améliorer la gouvernance.

II235 LE QUATERNAIRE

II236 L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'éducation et la formation professionnelle jouent un rôle central pour renforcer le capital humain, améliorer la productivité des travailleurs et permettra ainsi de saisir le dividende

démographique dans ce contexte marqué par une population essentiellement jeune où la moitié est âgée de moins de 19 ans.

La vision du Gouvernement dans le domaine de l'éducation est de Bâtir une société éducative inclusive et efficiente, pour former un citoyen bien ancré à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles tout en étant préparé aux défis du développement durable, des sciences et technologies, du numérique et de l'intelligence artificielle. Pour les cinq prochaines années, l'objectif fixé à moyen terme est de Contribuer efficacement à la formation d'un capital humain de qualité apte à porter les ambitions de développement durable du Sénégal. A cet égard, le Gouvernement entend s'appuyer sur un système d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur performant.

Par cycle, les principaux objectifs fixés dans le sous-secteur visent à :

- Assurer à tous les enfants de cinq ans une éducation préscolaire d'un an qui les prépare à suivre un enseignement primaire ;
- Veiller à une offre d'Éducation suffisante, équitable, diversifiée et adaptée pour garantir à toutes les filles et à tous les garçons un cycle complet d'enseignement élémentaire gratuit avec une attention particulière pour l'égalité d'accès et d'achèvement des enfants vulnérables;
- Améliorer les résultats des apprentissages de façon à ce que tous les garçons et toutes les filles, en fin d'enseignement Moyen général, maîtrisent les compétences requises avec un accent particulier sur les compétences en mathématiques, en sciences et en technologie et
- Élargir l'accès à l'enseignement secondaire général de façon à pouvoir accueillir 70% des élèves issus du cycle moyen et que les filières scientifiques attirent au moins 40% des effectifs.
- Développer l'offre de formation professionnelle et technique qui devrait accueillir au moins 30% des sortants du cycle général.

II237 LA SANTÉ

La santé est un pilier du développement au Sénégal. Elle renforce le capital humain, soutient la productivité, réduit les inégalités et favorise la cohésion sociale. Le gouvernement privilégie un système de santé accessible, de qualité et bien gouverné. Les interventions couvrent le développement de l'offre de soins (qualité, urgences, infrastructures, médicaments), la prévention et la promotion de la santé dans une approche multisectorielle et résiliente au climat et la promotion de la souveraineté pharmaceutique.

Pour les prochaines années, les priorités de 2026 portent notamment sur l'élargissement de la carte sanitaire, l'institution du dossier patient informatisé, la décentralisation de la chimiothérapie et la prise en charge des Maladies Non Transmissibles (MNT).

Les réformes clés prévues incluent l'adoption du Code de la santé publique, la réforme hospitalière et l'optimisation de la carte sanitaire.

II238 L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'ambition du sous-secteur est d'assurer un accès universel et durable à une eau sécurisée et à l'assainissement dans des territoires salubres et résilients.

La Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD), alignée sur l'Agenda National de Transformation 2050 et les Objectifs de Développement Durable, vise l'accès sécurisé à l'eau, des services d'assainissement durables, une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et un renforcement de la gouvernance et de la transparence.

Sur le plan opérationnel, le Gouvernement entend s'appuyer sur le projet phare intitulé « Les **Autoroutes de l'Eau** » avec l'objectif d'alimenter 15 millions de personnes, développer 700 000 ha d'agriculture irriguée et de créer 2,8 millions d'emplois.

Les réformes envisagées portent notamment sur : (i) la création d'une Autorité de régulation du secteur Eau et Assainissement, (ii) la mise en place d'un Holding dans le domaine, (iii) une réforme tarifaire pour assurer la viabilité financière des sociétés et (iv) le renforcement des partenariats public-privé, déjà performants en milieu urbain.

II239 L'URBANISME ET L'HABITAT

Le secteur de l'urbanisme et de l'habitat joue un rôle stratégique pour le développement économique et social du Sénégal. Avec une urbanisation rapide – plus de la moitié de la population vit déjà en ville – il doit répondre à des besoins croissants en logements, en infrastructures et en planification territoriale. La pression foncière élevée, la hausse des loyers et l'occupation précaire des sols font de ce domaine un enjeu majeur pour améliorer le cadre de vie, réduire les inégalités et soutenir la croissance.

La politique nationale d'urbanisation et d'aménagement du territoire s'appuie sur la **Vision Sénégal 2050**, qui propose une stratégie d'aménagement cohérente et promeut l'adoption de normes de construction modernes, à travers notamment le renouveau urbain pour doter les pôles de développement de villes épicentres durables avec une bonne qualité de vie.

En ciblant la réorganisation harmonieuse du territoire, l'action publique vise des espaces équilibrés, connectés et inclusifs, en milieu urbain comme rural.

L'objectif pour les cinq prochaines est de Promouvoir un développement des territoires résilients et durables, reposant sur une planification spatiale cohérente.

Deux textes récents – le Code de l'urbanisme et le Code de la construction – encadrent désormais l'utilisation du sol, renforcent les contrôles et garantissent la qualité des ouvrages. Le Programme National d'Accès au Logement et de Rénovation Urbaine (PNALRU) constitue l'instrument opérationnel central, avec pour objectif de produire massivement des logements sociaux, de viabiliser des parcelles et de réhabiliter les quartiers existants.

II2310 L'EMPLOI

La Politique sectorielle du Gouvernement en matière d'emploi a pour objectif de Contribuer au développement économique et social du pays par la promotion du travail décent, de l'emploi productif et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises en concertation avec les organisations d'employeurs.

L'un des principaux objectifs stratégiques de cette politique est l'amélioration de la gouvernance du marché du travail par : (i) la redynamisation du dialogue social et de la négociation collective, (ii) la mise en place d'un système performant d'informations sur le marché du travail et (iii) l'élaboration d'une politique nationale d'emploi.

Le renforcement de l'employabilité sera effectué à travers le développement d'une formation professionnelle et technique répondant aux besoins du marché du travail (apprentissage, formation duale, etc.) et favorisant la reconversion des travailleurs vers les métiers suscitant une plus grande demande de la part des entreprises.

II2311 LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est un pilier essentiel de la stratégie nationale de développement du Sénégal. Elle constitue un levier clé pour réduire la vulnérabilité, protéger les ménages face aux chocs économiques, climatiques ou sanitaires, et renforcer la cohésion sociale.

Elle accorde une priorité aux femmes, enfants, personnes handicapées et familles défavorisées. Les interventions couvrent l'équité de genre et l'autonomisation économique des femmes et la protection sociale des groupes vulnérables (droits de l'enfant, famille). Elle constitue un complément au développement du capital humain.

Pour les cinq prochaines années, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de promouvoir un système de protection sociale équitable et inclusif centré sur la famille et l'accès universel aux services sociaux de base dans des territoires durablement aménagés.

Les **réformes prioritaires** portent sur : (i) l'extension de la Couverture sanitaire universelle (CSU) ; (ii) l'élargissement progressif de la couverture sociale au secteur informel, via des mécanismes contributifs et non contributifs et (iii) l'amélioration de l'efficacité du financement, notamment par la mise en place de mécanismes innovants.

II2312 LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de l'Investissement (SNDSPI) que le Gouvernement a élaborée en 2025. Elle s'articule autour de la vision suivante : « Un secteur privé compétitif, créateur de richesses et d'emplois » ; avec comme objectif global : « Développer un secteur privé productif, moteur de croissance endogène de l'économie dans les pôles territoires ».

La SNDSPI se décline en trois (3) axes : i) Compétitivité des pôles territoires ; ii) Facilitation des affaires et de l'investissement privé ; et iii) Appui à l'entreprise.

Les domaines prioritaires couverts par la SNDSPI comprennent : (i) le développement des chaînes de valeur et des identités remarquables dans les pôles territoires,(ii) l'aménagement et la viabilisation d'espaces dédiés aux activités économiques, (iii) la maîtrise des coûts des facteurs de production, (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires (liberté économique), (v) la promotion de l'investissement privé et (vi) l'amélioration de l'efficacité du dispositif public d'accompagnement du secteur privé.

III. LES FINANCES PUBLIQUES

III.1 L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2024

En 2024, la gestion budgétaire a été marquée par la publication du rapport sur la sitution des finances publiques, suivie de la suspension du programme avec le FMI et de la mise en place des mesures correctives, posant les jalons de la consolidation budgétaire, en phase avec la vision Sénégal 2050. Ainsi, les ressources totales n'ont progressé que de 3,8%, en raison de la non mobilisation des dons budgétaires, consécutive à la suspension du programme avec le FMI couplée avec le gel de

l'assistance américaine. Les recettes budgétaires ont crû de 5,6% par rapport à 2023.

Du côté des dépenses publiques, une légère progression de 1,0% est notée, soutenue par une hausse des charges courantes, atténuée en partie par le repli des investissements publics, notamment ceux financés sur ressources extérieures. En conséquence, le déficit budgétaire, dons compris, s'est établi à 13,4% du PIB en 2024, contre 14,8% du PIB en 2023.

III.1.1 LES RECETTES

Les ressources totales de l'État sont ressorties en hausse de 145,5 milliards, soit une variation de 3,8%. Ainsi, elles sont passées de 3859,8 milliards en 2023 à 4005,2 milliards en 2024. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 3877,1 milliards et des dons à hauteur de 128,1 milliards.

S'agissant des recettes budgétaires, elles ont crû de 205,9 milliards, soit une hausse de 5,6% comparativement à 2023. Cette amélioration est attribuable, principalement, aux recettes fiscales qui ont progressé de 230,3 milliards (+6,7%).

La croissance des recettes fiscales est portée par la bonne tenue des recouvrements des « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » et des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » qui ont augmenté respectivement de 13,5% et 9,3%, pour s'établir à 1278,7 milliards et 498,4 milliards.

La hausse des « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » s'explique par la mobilisation satisfaisante de l'impôt sur les sociétés (610,8 milliards, +21,2%) et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (659,2 milliards, +7,7%). S'agissant de l'impôt sur les sociétés, sa progression est essentiellement portée par les activités des secteurs tertiaire et secondaire, dont les versements ont augmenté, respectivement, de 19,4% et 16,6%. Ces performances s'expliquent par les hausses enregistrées dans les activités des sous-secteurs des

télécommunications, des services portuaires, des banques et assurances ainsi que du commerce de produits pétroliers pour le secteur tertiaire. Pour le secteur secondaire, elles résultent essentiellement du dynamisme des industries de la farine et de l'énergie. Concernant l'impôt sur les revenus, la progression est attribuable, principalement, au secteur minier. La bonne tenue de la mobilisation des impôts directs est imputable en partie à l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale dans la mesure où l'activité économique hors agriculture et hydrocarbures n'a progressé que de 3,9% en 2023 (assiette de base pour l'Impôt sur les sociétés mobilisé en 2024) et de 3,7% en 2024.

Concernant les impôts sur le commerce extérieur et les transactions, ils sont portés essentiellement par les droits de porte qui ont été mobilisés à hauteur de 498,4 milliards en 2024 contre 456,0 milliards en 2023, soit une hausse de 9,3%.

En revanche, sur la fiscalité indirecte, les impôts sur les biens et services intérieurs ont progressé faiblement (+1,6%), grâce au bon recouvrement du FSIPP qui s'est confortée de 50,7 milliards (+96,5%). La mobilisation de la fiscalité indirecte a été toutefois amoindrie par les baisses de la TVA intérieure (-4,5%) et de la TVA à l'importation (-2,6%), reflétant une atonie de la demande intérieure corroborée par la baisse des importations de biens de 1% en valeur, selon les estimations de la Balance des Paiements.

Globalement, la pression fiscale au titre de l'année 2024 est ressortie à 18,6%, soit au même niveau qu'en 2023.

III.1.2 LES DONS

Durant l'année 2024, le Gouvernement n'a mobilisé que des dons en capital, en raison de la suspension du programme avec le FMI et du gel de l'assistance budgétaire américaine. Au total, un montant de 128,1 milliards en 2024 a été mobilisé, soit une contraction de 60,5 milliards (-32,1%) par rapport à 2023.

III.1.3 LES DÉPENSES

Le volume global des dépenses exécutées (charges et acquisitions d'actifs non financiers) est ressorti à 6674,1 milliards à fin 2024 contre 6609,1 milliards en 2023, soit une légère hauisse de +1,0%. Cette situation est le résultat du bon comportement des dépenses courantes (+16,2%) atténué par le repli des investissements (-20,1%). En effet, ceux-ci ont baissé de 557,2 milliards passant de 2769,6 milliards en 2023 à 2212,5 milliards en 2024. Cette baisse s'explique par la réduction de 185,3 milliards (-17,2%) des investissements sur ressources intérieures et de 371,6 milliards (-22,0%) des investissements sur ressources

extérieures. Elle reflète le début d'ajustement budgétaire engagé face à la rarefaction des resoources et à la volonté des autorités de maitriser les équilibres budgétaires et la dette publique.

En revanche, les charges d'intérêts sur la dette(+32,7%), la masse salariale (+10,7%) et les transferts et subventions (+17,4%) ont progressé pour atteindre respectivement 822,3 milliards, 1402,6 milliards et 1849,6 milliards en 2024.

III.1.4 LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire (2668,9 milliards) en 2024 a été financé par les acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 219,6 milliards au niveau intérieur et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 2889,6 milliards. Concernant le financement extérieur, les prêts projets et tirages sur prêts programmes se sont élevés respectivement à 1192,3 milliards et 81,7 milliards en 2024. En contrepartie, l'amortissement de la dette a représenté 868,6 milliards.

III.1.5 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique de l'Administration centrale est évalué provisoirement à 23 672,5 milliards en 2024 contre 20 738,1 milliards un an auparavant, soit une hausse de 14,1%. Le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB est ressorti à 119,% en 2024 contre 111,4% en 2023. Il est constitué de la dette extérieure et intérieure avec des montants respectifs de 17 370,8 milliards (69,3% du PIB), 6 301,7 milliards (31,7% du PIB) en 2024.

Par ailleurs, le service de la dette publique extérieure est ressorti à hauteur de 1545,8 milliards en 2024. Il est réparti en principal et intérêts pour des montants respectifs de 957,3 milliards et 588,5 milliards. Le paiement du service de la dette extérieure a représenté 39,9% des recettes budgétaires et 31,5% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette.

III.2 LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2025

L'adoption de la loi de finances rectificatives (LFR 2025) s'est déroulée dans un contexte particulier marqué par une révision à la baisse de la croissance mondiale en raison de la montée des tensions commerciales, des perturbations dans les chaines d'approvisionnement mondiales, des conditions de financement toujours contraignantes et la persitance des conflits au Moyen Orient. Au plan interne, la situation budgétaire est marquée par la publication des résultats d'audit de la Cour des Comptes en février 2025, suivie de la publication du rapport du cabinet international d'audit ainsi que l'accélération du processus de consolidation budgétaire et d'assainissment des finances publiques.

Au total, suivant le scénario de la LFR, le déficit budgétaire est attendu à

7,8% du PIB. Toutefois, il pourrait être inférieur si la mobilisation des recettes et le rythme d'exécution des dépenses publiques sont maintenus. D'ailleurs, un exercice de révision des estimations a permis de voir que les recettes fiscales pourraient baisser de 0,2 point de PIB, en ligne avec la révision de la croissance économique pour se situer à 18,7% du PIB. Toutefois, du côté des dépenses, un repli de 0,6 point par rapport à la LFR est projeté en raison principalement de la réestimation des subventions à l'énergie qui passent de 1,9% à 1,3% du PIB. Ainsi, si le rythme d'exécution des autres dépenses ne s'accélère pas d'ici la fin de l'année, le déficit budgétaire pourrait être ramené à 7,5% du PIB en 2025, contre 7,8% initialement prévu dans la LFR.

III.2.1 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Au titre de l'année 2025, les recettes du budget général sont projetées à 4669,0 milliards dans la LFR 2025 contre 4794,6 milliards dans la LFI 2025, soit un ajustement à la baisse de 125,7 milliards (-2,6%). Elles sont constituées principalement de recettes internes projetées à 4382,4 milliards et de dons à hauteur de 286,6 milliards. La révision à la baisse est imputable aux recettes internes. Par rapport à 2024, les recettes totales devraient enregistrer une hausse de 16,6% (+663,7 milliards).

Les recettes internes de 2025 devraient se replier de 3,7%, par rapport aux prévisions de la LFI 2025. Elles sont composées de recettes fiscales pour 4099,7 milliards et des recettes non fiscales à hauteur de 282,7 milliards. Le repli des recettes internes est imputable à la baisse des recettes fiscales, notamment les recouvrements des impôts sur les biens et services, des « impôts

sur les revenus, bénéfices et gains en capital » et des impôts sur le commerce extérieur qui devraient s'établir, respectivement, à 2029,2 milliards (-6,6%), 1380,3 milliards (-5,6%) et 521,7 milliards (-4,7 %). Comparativement à 2024, les recettes fiscales et non fiscales sont attendues en hausse, respectivement, de 11,0% et 52,8%.

Globalement, la pression fiscale est projetée à 18,9% du PIB dans la LFR 2025 contre 19,3% initialement prévu dans la LFI 2025 et 18,6% en 2024. Cet accroissement (+0,3%) témoigne de l'effort consenti pour l'élargissement de l'assiette fiscale à la faveur notamment de la digitalisation.

III.2.2 LES DONS

Les dons sont attendus à 286,6 milliards, soit une hausse de 123,7% par rapport à 2024. Cette progression significative serait attribuable à une quasi-absence des dons budgétaires pour 2024. Parallèlement, les dons en capital sont attendus en hausse de 88,7%, pour passer de 128,1 milliards en 2024 à 241,6 milliards en 2025.

III.2.3 LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont projetées à 6364,7 milliards dans la LFR 2025 contre 6395,1 milliards prévus initialement dans la LFI 2025, soit un léger repli de 0,5% (-30,4 milliards). En effet, les charges d'intérêt sur la dette devraient ressortir à 1057,1 milliards contre 932,1 milliards initialement positionnés dans la LFI 2025, après un paiement de 822,3 milliards en 2024, soit des hausses respectives de 13,4% et 28,6%. Quant aux utilisations de biens et services, elles sont attendues à 420,3 milliards dans la LFR 2025, soit une augmentation de 12,3 milliards par rapport à la LFI 2025 et de 34,9 milliards par rapport à 2024. Par ailleurs, les rémunérations, incluant les prestations sociales et le personnel des ambassades, sont maintenues au même niveau que la LFI, soit 1498,0 milliards, malgré l'impact éventuel des mesures issues du pacte social. Cependant, les transferts et subventions, qui devraient se chiffrer à 1453,3 milliards, sont attendus en baisse de 56,8 milliards par rapport à la LFI. Comparativement à l'année 2024, ces transferts et subventions devraient baisser de 20% (-363,7 milliards).

Concernant les acquisitions nettes d'actifs non financiers qui regroupent les investissements exécutés par l'Etat (51,6 milliards) et ceux financés sur ressources extérieures (1349,2 milliards), elles devraient enregistrer une hausse globale de 3,9% par rapport à la LFI 2025. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des investissements sur ressources externes, en liaison avec la hausse des prêts projets de 368,9 milliards. Comparativement à 2024, les dépenses budgétaires sont prévues en baisse de 309,4 milliards (-4,6%).

III.2.4 LE FINANCEMENT

Le besoin de financement projeté à 1695,8 milliards en 2025, devrait être financé essentiellement par une accumulation de passifs. À ce titre, les tirages sur prêts projets sont prévus à 1335 milliards tandis que les tirages de trésorerie prévus initialement à hauteur de 595,4 milliards devraient enregistrer une mobilisation de 20,8 milliards, du fait de la suspension du programme avec le FMI. Dans le même sillage, le programme de tirages sur les emprunts commerciaux et bancaires a été révisé de 1052 milliards, en raison essentiellement de la suspension du prêt commercial bilatéral de 500 millions d'euros et de l'émission de 210 milliards sous forme de Bridge SUKUK international en lieu et place de 656 milliards FCFA. Parallèlement, les tirages sur le Fonds Abou Dhabi initialement programmés à 328 milliards sont ramenés à 189,5 milliards avec une garantie de AFREXIM.

Pour faire face à cette situation, un **Plan de contingentement** a été développé. Il a consisté à revoir à la hausse les montants escomptés des APE qui passeraient de 570,7 milliards à 1255 milliards qui seront levés en quatre émissions durant l'année.

La seconde mesure a porté sur la hausse du programme d'émissions de titres publics à la faveur de l'approfondissement du marché financier régional à travers les instruments TRS. Ainsi, le volume des émissions de titres publics se situerait à 3472 milliards dont 1255 milliards au titre des Appels publics à l'épargne (APE).

En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est estimé à 1305 milliards. Au niveau intérieur, les passifs devraient ressortir à hauteur de 2079,1 milliards de FCFA constitués essentiellement de titres de créances. Dans le même temps, le Gouvernement s'est engagé à apurer les arriérés intérieurs dans les secteurs de l'énergie (146 milliards), des BTP (104,1 milliards) et les arriérés extérieurs (249,5 milliards).

III.2.5 LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique devrait ressortir à 25 368,3 milliards en 2025 (+7,1% par rapport à 2024). Le ratio dette/PIB est estimé à 117,3% contre 119,0% en 2024, soit une baisse de 1,7 point de PIB.

Le service de la dette publique extérieure rapporté aux recettes budgétaires se situerait à 46,1% contre un plafond de 22%. Rapporté aux exportations de biens et services, ce service ressortirait à 30,6% contre un plafond de 25%.

En 2025, l'agence Moody's a dégradé la note souveraine du Sénégal de B1 à B3 avec perspective négative, suite à la révélation par la Cour des Comptes d'une dette publique bien

plus élevée que précédemment estimée. Dans le même temps, S&P dégrade la note à B- avec perspective néfgative, ce qui correspond à une dette hautement spécultaive.

IV. LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2026

L'élaboration de la Loi de Finances *Initiale (LFI) pour l'exercice 2026 s'inscrit* dans un contexte marqué par la poursuite de l'assainissement des finances publiques, en s'appuyant non seulement sur la rationalisation des dépenses publiques mais aussi sur l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre du Plan de Redressement économique et social (PRES). En effet, l'année 2026 correspond à la première année de mise œuvre de ce Plan, après l'adoption, en 2025, par l'Assemblée nationale du Code Général des Impôts, modifié pour en tenir compte ainsi que tous les autres textes législatifs y relatifs. Ainsi, il est prévu la mobilisation exceptionnelle d'un montant additionnel de recettes budgétaires de 768,2 milliards (3,3% du PIB), reflétant l'impact des

réformes au titre de la première année pleine de mise en œuvre du PRES.

Par ailleurs, la mise en place des Comités de maturation et de sélection des Projets en 2025 devrait renforcer le Cadre de gestion et améliorer l'efficacité des investissements publics.

Enfin, la viabilité financière des projets d'investissements publics serait également accrue avec l'opérationnalisation du Comité national sur la dette publique (CNDP).

Au total, la Loi de finances 2026 prévoit un déficit budgétaire de 5,37% du PIB contre une prévision de déficit de 7,8% dans la LFR 2025, soit une amélioration substantielle de 2,4 points de pourcentage.

IV.1 LES RESSOURCES² DU BUDGET DE L'ETAT EN 2026

Les recettes internes de 2026 sont projetées à 5 740,7 milliards, soit une hausse de 31%, comparativement à la LFR 2025. Elles devraient se répartir en recettes fiscales pour 5 384,8 milliards et en recettes non fiscales à hauteur de 355,9 milliards. La hausse des recettes budgétaires serait principalement portée par la dynamique des recettes fiscales qui devraient progresser de 24,8% par rapport à la LFR 2025, en liaison avec la mise en œuvre des mesures du PRES.

² Il convient de noter que le projet de LFI prévoit des recettes d'ordre d'un montant de 269 Mds qui sont également inscrites en dépenses, donc n'impactent pas le déficit. Ce montant n'a pas été intégré dans le TOFE.

En ce qui concerne les recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, elles sont projetées à 76,0 milliards, avec une hypothèse du prix du baril à 64,3 \$, dont 18,6 milliards de recettes fiscales, contre un montant de 68,3 milliards prévu dans la LFR 2025.

Hors mesures du PRES, les recettes fiscales devraient progresser de 7,6% par rapport aux objectifs de LFR 2025, correspondant à une pression fiscale de 19,0% du PIB contre 18,9% du PIB en 2025.

Elles seraient portées par l'impôt sur le bénéfice des sociétés (+11,5%), l'impôt sur le revenu (+6,6%) et la TVA sur biens et services intérieurs (+9,4%). S'agissant des taxes douanières, elles devraient progresser de 4,2% par rapport aux objectifs de la LFR 2025.

Toutefois, la progression des recettes fiscales serait essentiellement portée par les mesures issues du PRES qui devraient permettre de mobiliser, au titre de la première année (en 2026), des recettes additionnelles de 762,6 milliards réparties comme suit:

- La taxation des jeux de hasard pour 300 milliards;
- L'opération d'enregistrement des parcelles dans le cadre du Projet Cadastre et Sécurisation foncière (PROCASEF) pour un montant de 100 milliards;
- EXPRESSO pour un montant de 50 milliards;
- La taxation de 0,5% des services de "mobile money" estimés à 76,5 milliards;
- La suppression des valeurs de correction au profit des valeurs transactionnelles sur certains produits générateurs de recettes exceptées les denrées de première nécessité, qui devrait rapporter 29 milliards;
- La réactivation des droits de sortie sur les exportations d'arachide (9 milliards) ;
- Le relèvement à 100% (contre 70% actuellement) de la taxation sur le tabac (8,2 milliards);
- La réactivation des droits à l'importation des téléphones portables (17,8 milliards);
- La taxe à l'exportation de la noix de cajou (5 milliards),
- Les Dividendes attendues des sociétés minières (9 milliards);
- La taxe sur l'exportation d'or (26,3 milliards);
- La taxe sur l'importation des véhicules, suite au relèvement de l'âge desdits véhicules (28,5 milliards);
- Le relèvement de la taxe sur l'alcool et les boissons alcoolisées à 65% sur les produits importés et à 40% pour ceux fabriqués localement (2,6 Mds);

- La taxe topographique (0,96 milliards) et
- Les gains attendus sur les dépenses fiscales (100 milliards). Pour rappel, toutes les évaluations effectuées depuis 2008 confirment que les dépenses fiscales représentent entre 28% et 40% des recettes fiscales totales.

Globalement, la pression fiscale est projetée à 23,2% du PIB en 2026 contre 19,0% sans mesures du PRES et 18,9% dans la LFR 2025.

Concernant les dons, ils sont attendus à 191,5 milliards, sous réserve de la conclusion d'un programme avec le FMI. Ils sont composés de dons en capital et de dons budgétaires pour des montants respectifs de 145,2 milliards et 46,3 milliards. Ils devraient se contracter de 21,8% par rapport à la LFI 2025 et de 33,2% comparativement à la LFR 2025, du fait d'une baisse anticipée des dons en capital.

IV.2 LES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Les dépenses totales (hors CST) de la loi de finances de 2026 sont programmées à 7 177,2 milliards, soit une progression de 812,4 milliards en valeur absolue et de 12,76% en valeur relative par rapport à la LFR 2025. Elles se répartissent en dépenses ordinaires pour 4 373,4 milliards et en dépenses en capital pour 2 803,9 milliards.

IV.2.1 LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires (ou courantes) sont composées des « acquisitions de biens et services et transferts courants», des dépenses de personnel et des charges d'intérêt sur la dette. Elles devraient passer de 4 428,7 milliards dans la LFR 2025 à un montant de 4 373,3 milliards programmé dans la LFI 2026, soit un repli de 1,2% (-55,4 milliards). Cette dynamique reflèterait le recul simultané des transferts courants et des utilisations de biens et services compensé, toutefois, par l'augmentation des intérêts sur la dette et de la masse salariale.

S'agissant des intérêts sur la dette publique, ils devraient augmenter de 133,5 milliards (+12,6%) par rapport à la LFR 2025, pour s'établir à 1 190,6 milliards, soit 5,1% du PIB. Les charges d'intérêts sur la dette intérieure sont prévues en hausse de 195,8 milliards (+57,6%) par rapport à la LFR 2025, en raison de l'option du Gouvernement de privilégier l'endettement en monnaie locale. Quant aux charges d'intérêts sur la dette extérieure, elles sont prévues en baisse de 62,4 milliards (-8,7%) par rapport à la LFR 2025.

Les dépenses de personnel, incluant les prestations sociales, sont projetées à 1 532,8 milliards en 2026, contre 1 498,0 milliards dans la LFR 2025, soit une hausse de 34,8 milliards

(+2,3%), reflétant juste l'impact des avancements ; les effectifs de la fonction publique étant gelés (remplacement des départs).

En ce qui concerne les dépenses d'acquisitions de biens et services, elles sont programmées à 389,5 milliards en 2026, contre 420,3 milliards dans la LFR 2025, soit un repli de 30,9 milliards (-7,3%).

En revanche, pour ce qui est des « transferts courants et subventions », ils devraient se replier de 195,6 milliards (-15,3%) par rapport à la LFR 2025 pour s'établir à 1 260,55 milliards. Cette évolution traduit notamment la contraction des subventions à l'énergie estimées à 250 milliards en 2026, soit une baisse de 412,6 milliards (-93,94%) par rapport à la LFR 2025, liée essentiellement à la baisse anticipée du prix du baril de pétrole qui est projeté à 64,3 \$ en 2026 contre 68,2 \$ en 2025. Ces subventions représenteraient ainsi 0,9% du PIB en 2026.

IV.2.2 LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital (dépenses d'investissement) pour l'exercice 2026 sont projetées à 2 803,9 milliards, soit une hausse de 867,8 milliards (+44,8%) par rapport à la LFR 2025. Cette progression traduirait la hausse de 862,0 milliards des investissements financés sur ressources internes qui devraient s'établir à 1 448,9 milliards. Quant aux investissements financés sur ressources externes, ils devraient augmenter, légèrement, de 0,4% par rapport à la LFR 2025 pour s'établir à 1 355 milliards.

IV.3 LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le besoin de financement au titre de l'année 2026 est évalué provisoirement à 6 075,23 milliards. Il est composé du déficit budgétaire projeté à 1 245,1 milliards (5,37% du PIB), de l'amortissement de la dette évalué à 4 307,4 milliards (dont 2 017,5 milliards pour la composante extérieure et 2 289,9 milliards pour la partie intérieure), de 300 milliards d'arriérés intérieurs à regulariser, des emprunts rétrocédés pour 172,80 milliards et des opérations avec l'extérieur (OPEX) pour 50 milliards.

La couverture du besoin de financement porte sur : (i) des tirages sur prêts projets à hauteur de 1 209,8 milliards, (ii) d'un emprunt commercial de 850 milliards et (iii) d'un programme d'émission des titres publics sur le marché financier régional pour un montant global 4 015,3 milliards dont 1274 milliards au titre des APE.

V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2027-2029

Sur la période 2027-2029, la politique restera orientée vers l'assainissement et l'amélioration de la gestion des finances publiques, afin de consolider durablement les équilibres budgétaires, tout en poursuivant la mise en œuvre du PRES. Cette trajectoire devrait bénéficier d'un cadre macroéconomique plus favorable, marqué par une croissance économique de 6,5% sur la période, reflétant : (i) une hausse de 2,5% de la productivité des facteurs, résultant de l'amélioration de la productivité du travail et de l'efficacité des investissements et (ii) de 2% de chacun des facteurs de production (stock de capital et travail). Le stock de capital progresserait notamment à la faveur de l'accélération du Partenariat Public-Privé.

Le déficit public devrait être ramené à 3% du PIB dès 2027 et maintenu à ce niveau durant toute la période.

Les recettes budgétaires sur la période, devraient enregistrer une progression moyenne de 8,3% par an, portée par une mobilisation accrue des ressources internes. Cette dynamique serait renforcée par les retombées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, ainsi que par les effets induits de la mise en œuvre du PRES. Du côté des dépenses, la gestion budgétaire devrait rester prudente, avec une croissance moyenne estimée à 5,5% entre 2026 et 2029. L'accent serait mis sur :

- la rationalisation des charges de fonctionnement ;
- la systématisation de l'évaluation ex ante des projets publics ;
- la priorisation des investissements à fort impact sur la croissance ;
- le recyclage des projets d'investissement public improductifs et
- une meilleure prise en compte des risques budgétaires et des enjeux climatiques.

Cette trajectoire permettrait de réduire le ratio d'endettement public, qui passerait de 114,5% du PIB en 2026 à moins de 100% à l'horizon 2030, soit une baisse notable d'environ 14,5 points de pourcentage. Parallèlement, le taux d'intérêt implicite de la dette devrait s'établir en moyenne à 3,5%, contre 4,7% en 2026, traduisant une optimisation progressive du coût du service de la dette.

La notation souveraine pourrait bénéficier d'une dynamique positive.

Cette situation serait favorisée par la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI dès 2026, restaurant les marges de manœuvre budgétaire du pays.